

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Hull, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes:

— madame Huguette Cousineau, chef de l'administration des programmes au CLSC et CHSLD de Gatineau;

— monsieur Pierre-Jacques Ippersiel;

— madame Jacqueline Grégoire, présidente, Promotion Grégoire;

— madame Jocelyne Gadbois, infirmière-bachelière au CLSC et CHSLD de Gatineau;

QUE monsieur Louis Campeau, président-directeur général, Industries Davidson Inc., soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Hull, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Georges Sarrazin.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33677

Gouvernement du Québec

Décret 182-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à l'École de technologie supérieure par le décret numéro 261-92 du 26 février 1992, le conseil d'administration de l'École de technologie supérieure se compose de seize membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *d* de l'article 3 de ces lettres patentes, deux personnes provenant du milieu universitaire, interne ou externe, ou du milieu collégial sont nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ces lettres patentes, sous réserve du troisième alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1),

toute vacance est comblée en suivant le mode prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 84-97 du 29 janvier 1997, madame Nicole Lafleur était nommée membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, qu'elle a démissionné et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 84-97 du 29 janvier 1997, monsieur Michel Brisson était nommé membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec recommande madame Nicole Boutin et monsieur Michel Brisson;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation:

QUE madame Nicole Boutin, directrice générale du collège Montmorency, soit nommée membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, à titre de personne provenant du milieu collégial, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Nicole Lafleur;

QUE monsieur Michel Brisson, directeur général du collège Édouard-Montpetit, soit nommé membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, à titre de personne provenant du milieu collégial, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33678

Gouvernement du Québec

Décret 183-2000, 1^{er} mars 2000

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal

ATTENDU QU'en vertu du 2^e paragraphe du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (L.Q. 1987, c. 136), la Corporation est administrée par un conseil d'administration composé notamment de six personnes diplômées de l'École;